

LE ROCHER DE DZAUDZI, JUSQU'EN 1841

Michaël TOURNADRE

Ingénieur des services culturels et du patrimoine
Direction des affaires culturelles de Mayotte

Résumé : Le développement encore récent de l'archéologie préventive à Mayotte a conduit à plusieurs interventions sur le rocher de Dzaoudzi, dont le déroulement de l'occupation humaine était seulement perceptible dans les traditions orales. Ces interventions ont permis de découvrir des vestiges remontant au XIII^e siècle et une continuité de l'occupation jusqu'à ce que les sultans de Tsingoni décident de s'installer sur le rocher pour en faire leur capitale, qui deviendra ensuite le siège du pouvoir colonial en 1841.

Mots-clés : Mayotte, Archéologie, Histoire, Archipel des Comores, Dzaoudzi

Abstract: *The still recent development of preventive archaeology in Mayotte has led to several interventions on the rock of Dzaoudzi, the course of human occupation of which was only perceptible in oral traditions. These interventions have made it possible to discover remains dating back to the 13th century and a continuity of occupation until the sultans of the Tsingoni decided to settle on the rock to make it their capital, which would then become the seat of colonial power in 1841.*

Keywords: *Mayotte, Archaeology, History, Comoros Archipelago, Dzaoudzi*

« Le Rocher de Dzaoudzi », « Dzaoudzi », ou simplement « le Rocher », parfois « le Plateau », est le résultat d'une activité volcanique. Il s'agit d'un cône strombolien, résultant d'une accumulation de matériel projeté par des explosions faibles à modérées et qui caractérise plusieurs formations volcaniques du nord-est de l'île comme la pointe Mahabou, Majikavo Lamir, Kavani, le petit édifice de Koungou, Les Quatre Frères (Zissioua Ziné), l'ensemble Zissioua Mtsanga (Monyé Amiri, Kakazou, Vatou), Mronyombéni, Totorosa, Sud Labattoir, la ferme ou Sandravouangué¹. Ces formations, probablement courtes dans le temps et distinctes les unes des autres, apparaissent après

¹ Pierre NEHLIG *et al.*, *Notice de la carte géologique de Mayotte*. Rapport BRGM/RP-61803-FR, 2013, p. 102.

750 000 ans et font partie des derniers² événements volcaniques de Mayotte, avec les maars de Petite Terre (Dziani ou Moya) et de Mamoudzou (Kavani, Kawéni) qui recouvrent parfois ces cônes stromboliens de produits phréatomagmatiques.

Les formations basaltiques qui composent ces cônes sont généralement de couleur ocre, tel qu'on peut l'apercevoir sur les falaises de Dzaoudzi, notamment face au mouillage nord, en amont de la plage du Bouilleur. Elles sont formées par l'agglomération d'une multitude de fragments de lave vésiculée de toutes tailles, pouvant atteindre le mètre et contiennent parfois des bombes volcaniques allongées « en fuseau³ ».

Le Rocher de Dzaoudzi a un plan lenticulaire d'environ 400 m de diamètre, légèrement étiré vers le nord-ouest et le sud-est, avec deux points hauts au sud (± 30 m) et au nord (± 20 m) : ceci lui donne un profil en U [Fig. 1], dont la dépression centrale ne dépasse pas la dizaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. À l'est et à l'ouest, les deux points bas de cette dépression se prêtent naturellement à l'atterrage des embarcations et servent aujourd'hui encore de quais pour les barges.

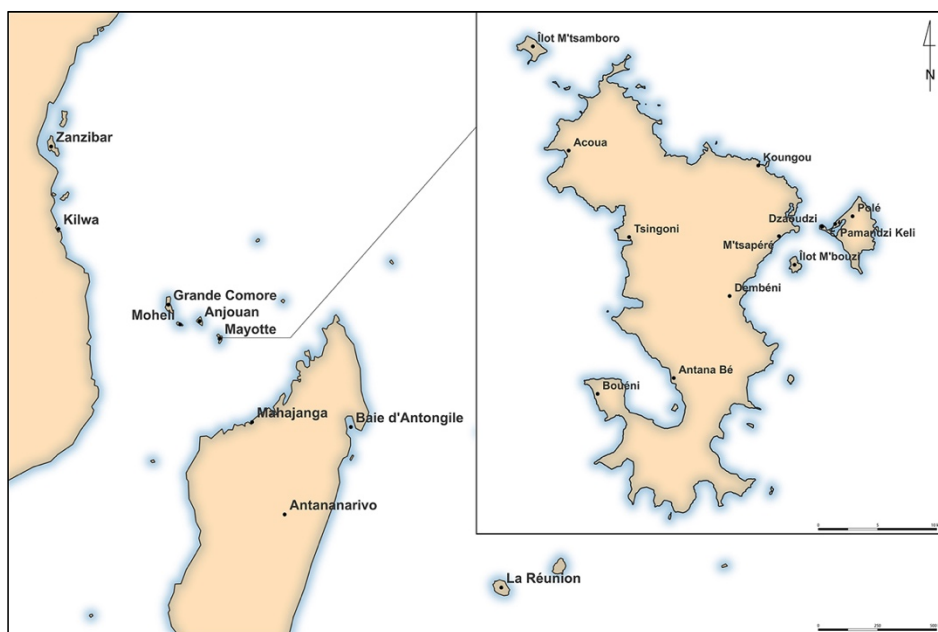


Fig. 1 : Carte géographique des principaux sites mentionnés dans l'article
(DAO M. Tournadre, DAC Mayotte)

Contrairement à ce que laisse penser l'appellation de « rocher », l'îlot de Dzaoudzi (en tout cas son centre) est caractérisé par une importante couche sédimentaire. C'est ce qu'enregistre la Banque du sous-sol (BSS) du BRGM dont les dossiers en ligne⁴ donnent

² Exception faite du tout jeune et encore actif Fani Maoré au large, à l'est de Petite Terre. Les premières activités volcaniques sous-marines à l'origine de l'île remontent à 20 millions d'années et le début de l'émergence environ 11 millions d'années plus tard.

³ Pierre NEHLIG *et al.*, *ibid.*, 2013, p. 78.

⁴ Voir les BSS sur : infoterre.brgm.fr.

les détails de dix carottages réalisés sur l'îlot entre 2007 et 2011, au centre et d'ouest en est. Certains de ces carottages n'ont pas atteint le substrat naturel et n'ont rencontré que des « remblais », des « remblais anciens », des « remblais fins » ou encore des « remblais grossiers coquillés », jusqu'à 5 m de profondeur, voire 7,5 m⁵.

Cette forte puissance stratigraphique, qui trouvera difficilement une origine dans la seule érosion naturelle, était déjà l'indice d'une anthropisation importante de l'îlot de Dzaoudzi quelques siècles avant l'époque coloniale, que l'histoire fait débiter à Mayotte en 1841 (cession de Mayotte à la France). C'est ce que suggéraient aussi les traditions orales et c'est ce qu'a confirmé l'archéologie ces dernières années. Cet article se propose de reprendre l'ensemble de ces données historiques et archéologiques, afin de dégager ce qu'a pu être l'évolution de l'occupation humaine à Dzaoudzi jusqu'en 1841.

I) DZAOUDZI AU MOYEN ÂGE

A. Le contexte médiéval à Mayotte

La recherche archéologique, débutée à la fin des années 1970⁶, a permis de mettre en évidence une présence humaine sur l'île remontant au moins au IX^e siècle, par exemple avec le site de Bagamoyo sur Petite Terre à quelques pas de Dzaoudzi, mais aussi à Koungou, à Acoua ou à Dembeni. Cette occupation résulte de l'expansion des sociétés africaines de l'âge du Fer et l'arrivée de groupes austronésiens originaires du sud-est de Bornéo, retenus par l'historiographie sous le nom de « proto-malgaches⁷ ». Dans la période qui court du XI^e siècle au XII^e siècle, l'archipel des Comores s'intégra aux réseaux d'échanges swahili avec la Chine, l'Inde ou le Moyen-Orient et devint une étape importante dans le transit de matières premières venant de Madagascar, comme le cristal de roche (quartz hyalin), abondamment retrouvé à Dembeni⁸.

La période XI^e-XII^e siècles marque également les débuts de l'Islam à Mayotte, comme ont pu l'identifier Martial Pauly et Marine Ferrandis à Acoua, à travers l'évolution de l'habitat et des pratiques funéraires. À partir du XIII^e siècle jusqu'au XV^e siècle, l'archipel des Comores devint une escale dans le commerce swahili (transit d'esclaves, de riz ou de bétail), sous l'influence des cités États d'Afrique orientale et notamment de Kilwa, en plein essor. Cette position favorisa la montée en puissance d'une élite locale islamisée de plus en plus prospère, qui renforçait son pouvoir sur les sociétés comoriennes et se rendait plus visible archéologiquement, par l'émergence d'une architecture en pierre dans certains villages⁹.

⁵ BSS002PNTD, sur infoterre.brgm.fr.

⁶ Voir Susan KUS, Henry T. WRIGHT, « Notes préliminaires sur une reconnaissance archéologique de l'île de Mayotte (archipel des Comores) », *Asie du sud-est et monde insulindien*, bulletin du centre de documentation et de recherche (CeDRASEMI), vol. VII, n° 2-3, 1976, pp. 123-135 ; Claude ALLIBERT, *Histoire de Mayotte, île de l'archipel des Comores, avant 1841*. Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle d'Histoire, Paris, Université de Paris I Sorbonne, 1977.

⁷ Martial PAULY, *Acoua, archéologie d'une communauté villageoise de Mayotte (archipel des Comores) : peuplement, islamisation et commerce océanique dans le sud-ouest de l'océan Indien (XIF-XVI^e siècles)*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2018, pp. 32-140. Voir également du même auteur dans le présent volume : « L'archipel des Comores et Madagascar, connexions avant 1500 ».

⁸ Claude ALLIBERT, « Le site de Dembeni (Mayotte, archipel des Comores). Mission 1984 », *Etudes Océan indien*, n°11, 1989, INALCO, Paris ; Stéphane PRADINES, « The rock crystal of Dembeni, Mayotte Mission report 2013 », *Nyame Akuma*, n° 80, 2013, pp. 59-72.

⁹ Martial PAULY, *ibid.*, 2018.

Les sources mahoraises, orales avant d'être posées sur le papier sous forme de chroniques par plusieurs lettrés à l'époque coloniale¹⁰, sont discrètes sur le Moyen Âge mahorais, laissant une moindre part aux temps qui précéderent l'établissement d'un sultanat à Tsingoni par des lignées shirazi aux XV^e-XVI^e siècles. Ce biais, résultant pour des raisons multiples d'une attention particulière portée aux ascendances arabes, est bien connu – quoique non systématique – dans le monde musulman non-arabe, notamment en Afrique, dans l'archipel des Comores et à Madagascar¹¹. Pour autant, une petite lueur est apportée sur l'époque pré-shirazi de Mayotte par la liste des *fani*, qui peut être croisée à certains égards avec la coutume du partage du bœuf relatée dans les chroniques mahoraises.

B. Dzaoudzi dans la liste des *fani* ?

Il existe plusieurs versions de la liste des *fani*, dont une est rapportée dans la chronique de Cheik Mkadara Ben Mohamed¹², mais la plus complète fut publiée en 1987 par Claude Allibert et Inzoudine Saïd : ils la tenaient de « M. J. C. Closset alors directeur du Cabinet de M. le Préfet RIGOTARD »¹³. Malheureusement, l'auteur de cette liste est inconnu et l'original n'a pu être consulté, mais les auteurs la considèrent cohérente. Ce document mentionne des *fani* – souvent traduit par « chefs » – associés à des lieux : il renvoie très certainement à une réalité politique que Martial Pauly situe au moins aux XIII^e-XIV^e siècles sur des fondements historiques, voire deux siècles plus tôt sur des fondements archéologiques¹⁴.

S'agissant de Petite Terre, Dzaoudzi ne figure pas aussi clairement que Polé et Pamandzi, ou même Moya, dans la liste des *fani*. Néanmoins, Martial Pauly propose de le voir dans la formule « *Shela fani mwalimu mahodo shombo shaliwdji*¹⁵ », en proposant une nouvelle transcription : « *Shela fani muwalimu mahudu shubu shaliwadji*¹⁶ ». Comme il l'explique, Cheik Mkadara Ben Mohamed relate dans sa chronique la coutume du partage d'un bœuf en douze parts entre les dignitaires de l'île, dans lequel le *wazir* de Dzaoudzi apparaît sous le nom de « *Mogne Diziri* ». Or, la même chronique, dans la liste qu'elle rapporte des « anciens *walimu* de Mayotte », associe « *Diziri* » et les deux mots « *Nahudu Chumu* » qui se retrouvent dans la liste anonyme des *fani* publiée en 1987, en lien avec « *shaliwadji* ». Cette coutume du partage du bœuf en douze parts apparaît dans les chroniques de Cheik Mkadara ben Mohamed (1931), de Ali Hamidi Madi (1931) et de Cheik Adinani (1965). Mais le *wazir* de Dzaoudzi n'apparaît clairement que dans la

¹⁰ Chroniques de Cadi Omar Ben Aboubacar (1875), du Prince Saïd Omar El Masela (1875), de Cheik Mkadara Ben Mohamed (1931), d'Ali Hamidi Madi (1931) et plus tardivement de Cheik Adinani (1965). Les chroniques mahoraises ont été compilées dans Jean-François GOURLET, *Chroniques mahoraises*, L'Harmattan, Paris, 2001, 221 p.

¹¹ Xavier LUFFIN, « Nos ancêtres les Arabes... », *Civilisations*, n° 53, 2005, pp. 177-209.

¹² Voir la reproduction de ce manuscrit et son interprétation dans : Claude ALLIBERT, *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental, son histoire avant 1841*, Paris, Éditions Anthropos, 1984, 352 p.

¹³ Claude ALLIBERT, Inzoudine SAÏD, « Un document sur les mafani de Mayotte », *Études océan Indien*, n°8, INALCO, Paris, 1987, pp. 97-109.

¹⁴ Martial PAULY, « Société et culture à Mayotte aux XI^e-XV^e siècles : la période des chefferies », *Taarifa*, n°3, Mamoudzou, 2012, p. 88 ; Martial PAULY, *Acoua, archéologie d'une communauté villageoise de Mayotte (archipel des Comores) : peuplement, islamisation et commerce océanique dans le sud-ouest de l'océan Indien (XII^e-XVI^e siècles)*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2018, p. 558.

¹⁵ Claude ALLIBERT, Inzoudine SAÏD, « Un document sur les mafani de Mayotte », *Études océan Indien*, n°8, INALCO, Paris, 1987, p. 99.

¹⁶ Peut aussi être lu *Djalewadje*, d'après Martial Pauly (*ibid*, 2012, p. 83).

première, à deux reprises et à chaque fois associé au « *wazir* du sud », avec lequel il partage une partie jumelle du bœuf : chacun une culotte et chacun un paleron. Or, cette proximité symbolique invite à s'interroger sur une proximité géographique et si le Dzaoudzi dont il est question ici n'était pas plutôt celui de Poroani, à savoir la presqu'île à l'ouest du village qui est également connue sous le nom de Antana Bé.

C. Un horizon du XIII^e siècle à Dzaoudzi

Dzaoudzi ayant été le chef-lieu de l'île dès la prise de possession par la France en 1841, il en a résulté une assez forte urbanisation qui n'avait pas permis aux premiers archéologues d'en saisir la chronologie, ne serait-ce que par la prospection. Néanmoins, l'investigation d'autres sites archéologiques sur Petite Terre, aux environs de Dzaoudzi, avait révélé une occupation du XVIII^e siècle à Mirandole (*Pamandzi Keli*) et à Polé (voire des XIV^e-XV^e siècles pour Polé¹⁷) et même des XI^e-XII^e siècles à Bagamoyo¹⁸.

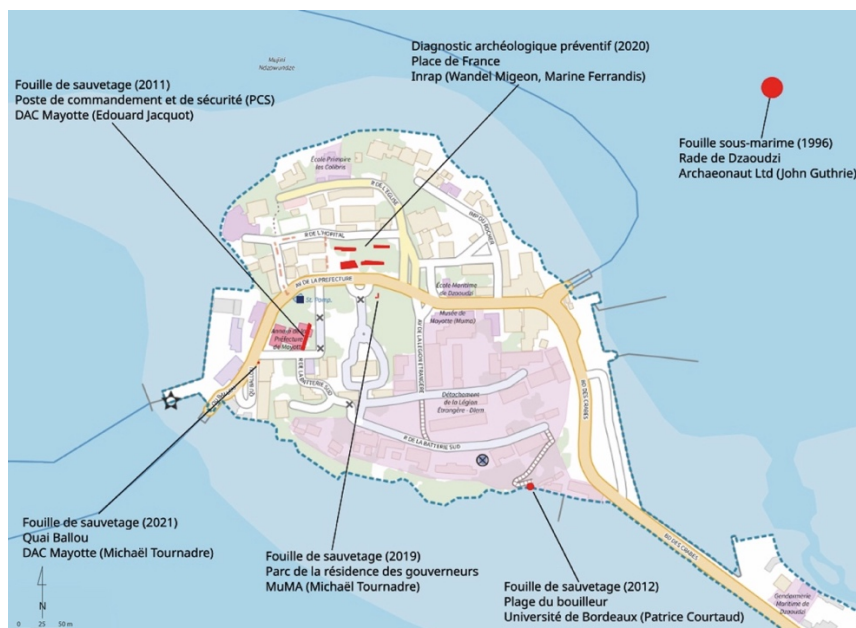


Fig. 2 : Cartographie des différentes opérations archéologiques réalisées à Dzaoudzi (DAO M. Tournadre, DAC Mayotte)

¹⁷ Henri Daniel Liszkowski qui a pratiqué des sondages sur le site, et notamment dans l'un des puits, a extrait de ce dernier de la céramique communément attribuée au XVIII^e siècle (Henri Daniel LISZKOWSKI, *Le site de Polé, étude archéologique*, DREA, CEROI, INALCO, 1994, p. 64 ; Claude ALLIBERT, « Mayotte : mille ans d'histoire (800-1800). Approche archéologique », *Mayotte*, acte du colloque universitaire tenu les 23-24 avril 1991 à Mamoudzou, p. 118 ; Martial PAULY, *ibid*, 2018, p. 371). Toutefois, Henri Daniel Liszkowski est revenu sur cette datation du site, qu'il propose de faire remonter aux XIV^e-XV^e siècles en se basant sur de la céramique d'importation chinoise (Henri Daniel LISZKOWSKI, Répertoire des sites archéologiques de Mayotte, SHAM, 1997, p. 28-29 ; Henri Daniel LISZKOWSKI, *Mayotte et les Comores, escalas sur la route des Indes aux XV^e et XVIII^e siècles*, Mamoudzou, Éd. Baobab, collection Mémoires, 2000, p. 210 ; Pauly 2018, *ibid*, p. 971, n. 384).

¹⁸ Sur le site de Bagamoyo, voir : Claude ALLIBERT, Alain ARGANT, Jacqueline ARGANT, « Le site de Bagamoyo (Mayotte), *Études Océan Indien*, n°2, Paris, INALCO, 1983, pp. 5-40 ; Patrice COURTAUD, Fabien CONVERTINI, Mohamed M'TRENGOUENI, « L'ensemble funéraire de Bagamoyo (Petite-Terre, Mayotte) : premiers témoignages des populations musulmanes de l'île », *Cimetières et identités*, Ausonius Editions, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, travaux d'archéologie funéraire, Thanat'Os 3, 2015, pp. 41-53.

Ces informations, combinées aux traditions orales, permettaient au moins d'envisager une occupation pré-coloniale sur Le Rocher. C'est avec la mise en place progressive de l'archéologie préventive depuis une quinzaine d'années à Mayotte que les premières données ont été produites¹⁹ [Fig. 2].



Fig. 3 : Vue générale de la fouille du PCS (Photo M. Pauly)

¹⁹ Une intervention suite à une découverte fortuite quai Ballou en 2021 est à mentionner, mais ne sera pas traitée ici car elle n'a donné que des vestiges d'époque coloniale. Voir : Michaël TOURNADRE, *Rapport d'intervention archéologique suite à une découverte fortuite, quai Ballou (Dzaoudzi)*, DAC Mayotte, 2021. Plusieurs personnes ont également collecté du mobilier sur les plages de Dzaoudzi, notamment de la porcelaine chinoise bleue et blanche (époque moderne) et du mobilier métallique (dépôt archéologique au MuMA).

Plus exactement, la première intervention fut une fouille d'urgence²⁰ réalisée sous la direction d'Édouard Jacquot en 2011 à l'ouest de l'îlot, lors de la construction d'un poste de commandement de sécurité (PCS) entre la Préfecture et le jardin de la résidence des gouverneurs, qui a permis de renseigner pour la première fois deux séquences stratigraphiques de l'îlot [Fig. 3]. Une fosse (US1005), probable dépotoir, recoupée par un puits, contenait une série de coquillages et de tessons de céramiques se rattachant aux typologies les plus anciennes de Mayotte²¹. Néanmoins, l'absence d'éléments datant en association avec ces céramiques locales, ainsi que le contexte très contraint de la fouille, conduisit les auteurs à avancer prudemment une datation haute au XIII^e siècle.

En 2020, ce même horizon chronologique a été mis au jour à une cinquantaine de mètres plus au nord, sous la place de France, dans le cadre d'une opération de diagnostic archéologique [Fig. 4]²². Lors de cette courte mais très dense intervention, l'un des sondages au sud-ouest de la place (TR400) a été investigué plus profondément que les trois autres, permettant d'explorer la stratigraphie de Dzaoudzi sur une amplitude de 5,4 m. Dans les niveaux profonds, les restes d'un grand bâtiment étaient conservés sur cinq assises de moellons en basalte assemblés à sec, plats et bien équarris. Le plan de cet édifice, partiellement tronqué au sud, formait une pointe asymétrique tournée vers l'ouest, délimitant un espace intérieur de même forme triangulaire, aux angles plus arrondis, ouverte vers l'est [Fig. 5].

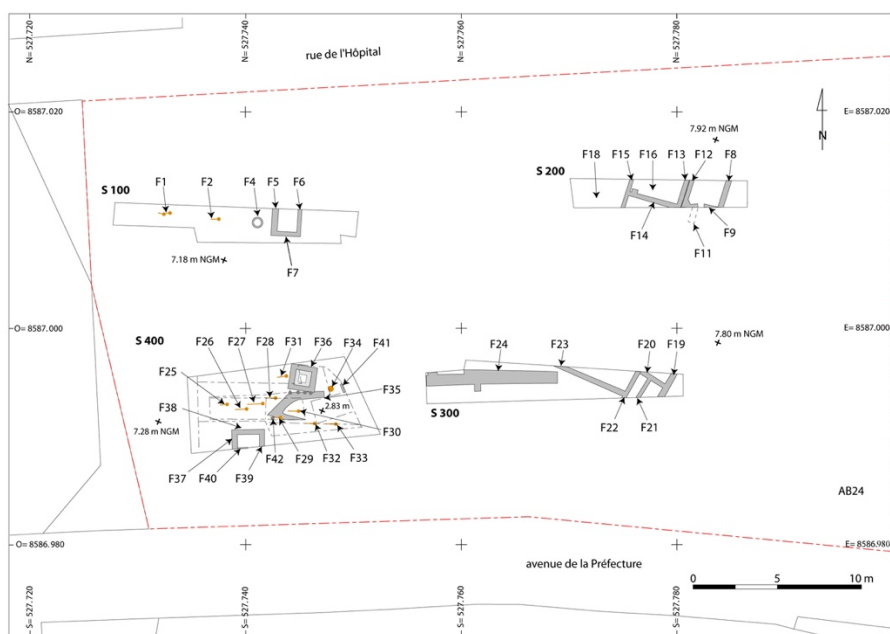


Fig. 4 : Plan masse du diagnostic archéologique préventif de la place de France (DAO W. Migeon, Inrap)

²⁰ Le dispositif d'archéologie préventive n'était pas encore mis en place dans l'océan, ou était en train de l'être.

²¹ Édouard JACQUOT *et al.*, *Mayotte, Dzaoudzi, poste de commandement et de sécurité, rapport de sauvetage urgent*, Mamoudzou, DAC Mayotte, 2016, p. 43.

²² Wandel MIGEON (dir.), *Dzaoudzi-Labattoir, place de France*. Bègles, rapport de diagnostic, Inrap, 2021.



Fig. 5 : Bâtiment médiéval et sépultures inhumées au sommet des remblais de comblement de l'arase du monument, TR400, place de France (Photo W. Migeon, Inrap)

Ce bâtiment a été soigneusement arasé puis remblayé méthodiquement, durant une seconde phase. Le remblai, sablo-argileux, contenait des blocs provenant du bâtiment et supportait un niveau de circulation structuré contre l'arase des murs, de manière à constituer une plateforme aménagée de six trous de poteaux, dont cinq étaient creusés dans le mur nord de l'édifice. Tout porte à croire que la base de cette structure bâtie était encore visible au moment de l'aménagement des trous de poteaux, puisqu'ils en reprennent le plan.

L'interprétation de cette construction est délicate, en l'état de ce qu'a permis d'entrevoir le diagnostic de 2020. Sa datation autour du XIII^e siècle repose sur le lot de céramiques locales découvert autour du bâtiment, en association – typique pour cette période – avec trois fragments d'une céramique yéménite datée entre 1250 et 1350 provenant du niveau de démolition de l'édifice, ainsi que des fragments de *sgraffiato* et de vases en chloritoschiste. Marine Ferrandis évoque, cependant, sur certains tessons de céramique locale, une érosion qui suggère un séjour prolongé sur la plage ou en contexte immergé et donc de provenance exogène. Ce fait avait également été perçu lors de la fouille du PCS et avait conduit à être prudent dans la datation, qui fait moins de doute pour les vestiges place de France, grâce aux données contextuelles.

D. L'émergence d'un espace funéraire (XIV^e-XV^e siècles)

Dans les contextes archéologiques mahorais, une rupture est observée dans les typologies de céramiques autour du XIV^e siècle, qui se perçoit dans la disparition de certains décors et l'apparition de nouveaux, ainsi que l'association avec de nouveaux types de productions chinoises, malgaches ou yéménites. La fouille du PCS en 2011 a permis de pressentir une continuité de l'occupation de Dzaoudzi au XIV^e siècle, mais le diagnostic place de France a, là encore, apporté des éléments plus concrets.



Fig. 6 : Puits maçonné dans le sondage TR400, place de France (Photo W. Migeon, Inrap)

Le bâtiment triangulaire du sondage TR 400 s'est trouvé progressivement remblayé et des sépultures se sont installées dans les comblements. Trois sépultures ont été étudiées, contenant toutes un défunt en décubitus latéral droit orienté est-ouest, visage tourné vers le nord conformément aux pratiques funéraires musulmanes. Un impressionnant puits maçonné et enduit de chaux corallienne, associé à cette même période de transition XIV^e-XV^e siècles a été dégagé. Il est de plan carré et présente une ouverture d'un peu moins d'un mètre de côté [Fig. 6]. La margelle, de faible hauteur, repose sur un ressaut également maçonné, d'environ 2 m de côté. Sur ce ressaut, une dizaine de cupules étaient conservées à l'arase des côtés sud et est, suggérant un système de couverture. Le comblement du puits a été fouillé sur près d'1,5 m et a révélé un parement intérieur sur une dizaine d'assises.

Les données archéologiques recueillies à l'occasion des deux opérations du PCS et de la place de France, témoignent donc d'une architecture en pierre présente à Dzaoudzi au moins au XIII^e siècle. Ceci concorde avec les mutations du tissu urbain dans la sphère swahilie, incluant l'archipel des Comores et la côte occidentale de Madagascar, qui voient l'apparition autour du XIII^e siècle d'une architecture en pierre pour les édifices

publics et certains édifices privés aisés²³. Au tournant des XIV^e-XV^e siècles, l'édifice maçonné triangulaire du sondage TR 400 semble perdre sa fonction (encore mal comprise par ailleurs) puis laisser place à un espace funéraire. Les vivants continuent d'y marquer leur présence par la création d'un puits, qui rappelle le souci d'approvisionnement en eau sur le Rocher, également perçu dans la fouille du PCS et qui perdure jusqu'à l'époque coloniale.

Ces informations ont permis d'aborder une chronologie relative de l'occupation ancienne à Dzaoudzi, mais à l'avenir l'obtention de datations absolues pourrait préciser cette proposition. Il faut enfin rappeler que le sondage TR 400 du diagnostic de la place de France a été la seule occasion à ce jour d'aborder les niveaux anciens de Dzaoudzi sur une aussi grande surface, bien qu'insuffisante pour permettre une interprétation du bâtiment. Ceci permet d'envisager que des vestiges semblables soient présents ailleurs sous la place, mais invisibles dans les trois autres sondages qui sont restés sur des horizons chronologiques plus récents²⁴. D'autre part, malgré la profondeur du sondage TR 400, le sol naturel n'a pas été atteint pour des raisons techniques et de sécurité : ce qui suggère que d'autres niveaux, plus anciens encore, pourraient être conservés sous les horizons du XIII^e siècle.

II) LA PHASE TSINGONI DU ROCHER DE DZAOUDZI

A. *Mujini Ndzawundze*

Il est aujourd'hui assez bien établi, par analogie avec des événements similaires dans la sphère swahili et grâce aux chroniques mahoraises qui se recoupent avec les premiers témoignages d'Européens que, dès la seconde moitié du XV^e siècle, s'implantent à Mayotte des familles originaires de Shiraz en Perse (actuel Iran). Ces lignées érigent un sultanat dont le centre se fixe à Tsingoni et dont il reste encore aujourd'hui deux tombeaux du XVI^e siècle, ainsi qu'une mosquée. Cette dernière possède un *mihrab* qui porte une inscription le datant de 1538 et qui mentionne son commanditaire : 'Issa (ou Ali), fils de Mohammed²⁵.

À Dzaoudzi, la tradition orale rapporte l'existence du personnage de *Mamu Ndzawundze*, dont la carte topographique de l'IGN a conservé le nom sous la forme *Mujini Ndzawundze*. Ali Saïd Attoumani, avait publié la version suivante de cette tradition : « Fondée [la cité-état de Dzaoudzi] par les Ahamadi bin Ahmadi vers le XVI^e siècle [...]. Elle fonctionne par l'intermédiaire de Polé qui donne sa légitimité. C'est le lieu d'habitation de la branche maternelle de la famille Ahmadi. Celle-ci est dirigée par Halima Combo, mère de Combo Amadi, connue aussi sous le nécronyme de Mamu Dzaoudzé²⁶. »

²³ Martial PAULY, « Développement de l'architecture domestique en pierre, à Mayotte, au XIII^e-XVII^e siècle ; avec en annexe les inscriptions de la mosquée Shirazi de Tsingoni », *Civilisations des mondes insulaires (Madagascar, îles du canal de Mozambique, Mascareignes, Polynésie, Guyanes), mélanges en l'honneur du Professeur Claude Allibert*, Paris, Karthala, 2010, pp. 603-631. Sur la côte africaine, Stéphane Pradines fait remonter au X^e-XI^e siècles le développement d'une architecture en pierre pour les édifices publics, mosquées et enceintes : Stéphane PRADINES, *Gedi, une cité portuaire swahilie, islam médiéval en Afrique orientale*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2010, p. 11.

²⁴ L'objectif du diagnostic archéologique n'étant pas celui d'une fouille, il s'agissait de caractériser les vestiges et de profiter de cette opération pour réaliser un seul sondage profond.

²⁵ Martial PAULY, *ibid.*, 2010, pp. 622-627.

²⁶ Ali Saïd ATTOUMANI, « Dzaoudzi, cité-état autarcique fondée par Mamu Dzaoudzé », Mayotte, *Polé info*, Direction départementale aux affaires culturelles, 2004, p. 3.

Cette période dominée par le sultanat de Tsingoni entre le XVI^e et le XVIII^e siècle est une séquence archéologique bien identifiée depuis les premières prospections de Susan Kus et Henry T. Wright à la fin des années 1970. La « phase Tsingoni » est caractérisée par de nombreux sites sur Grande Terre, parfois reconnaissables – comme *Mujini Ndzawundze* – sur une carte IGN par le préfixe *M'jini* ou *Mujini* accolé à leur nom, en général celui du village qu'ils dominent : *M'jini Chirongui*, *M'jini Bandrele*, *M'jini Koungou*, etc. Le terme *M'jini*, d'origine swahili, signifie « cité », compris à Mayotte dans le sens de « ancienne cité » ou « ancien village », bien souvent devenu un lieu sacré (*ziara*)²⁷. Pour autant, d'autres sites de la même période ne portent pas ce préfixe mais sont tout autant des *ziara*, comme par exemple *Jimawe*, *Ourini* ou encore *Mangabe*. La plupart du temps l'occupation ancienne de ces lieux se caractérise par une petite mosquée maçonnée autour de laquelle affleurent de nombreux tessons de céramiques, probablement en lien avec un habitat périssable, une zone funéraire et dans quelque cas un mur d'enceinte.



À Dzaoudzi, des découvertes archéologiques relevant du début et du milieu de la phase Tsingoni sont à noter. En contrebas du rocher, sur la plage du Bouilleur occupée par le Centre d'instruction et d'aguerrissement nautique (CIAN) et la Légion étrangère, le creusement en 2012 d'une fosse pour un barbecue avait mis au jour des sépultures, fouillées en urgence par Patrice Courtaud avec l'aide des agents de la Direction de la culture et du patrimoine du Conseil départemental [Fig. 7].

Fig. 7 : Sépultures fouillées sur la plage du bouilleur (Photo P. Courtaud, Université de Bordeaux)

²⁷ Achoura BOINAIDI, Les pratiques culturelles dans les espaces naturels à Mayotte. *Taārifā*, n° 5, 2015, pp. 83-105.

Huit sépultures ont été dégagées, appartenant à des adultes qui étaient, lorsque cela a pu être observé, déposés dans une fosse étroite, sur le côté droit avec la tête tournée vers le nord²⁸, donc selon le rite musulman. L'ensemble funéraire devait, selon l'auteur, se développer vers le rivage, mais les tombes ont été emportées par la mer. La datation obtenue en mesure 14C date l'ensemble entre la moitié du XV^e siècle et la moitié du XVII^e siècle²⁹ : Patrice Courtaud suppose que cet espace funéraire a pu être utilisé jusqu'à l'arrivée des Français, ce que confirme un plan de 1844 sur lequel est mentionné un « cimetière d'Arabes » ainsi qu'un « tombeau » rectangulaire, manifestement bâti³⁰.

Pour la même période, le diagnostic archéologique réalisé en 2020 sur la place de France confirme la continuité du cimetière qui était déjà perceptible dans les horizons du XIV^e siècle. Celui-ci se serait étendu sur environ 250 m² et se trouvait associé d'abord au puits dégagé dans la TR 400 au sud-ouest de la place, dont l'abandon se situerait au XV^e siècle, puis à un second puits apparaissant vers le XVI^e siècle dans la TR 100 (nord-ouest), non maçonné contrairement au premier. Dans le sondage TR 200 (nord-est de la place), des éléments d'un petit quartier sont apparus, composés d'au moins trois unités bâties en maçonnerie de corail, de basalte ou de grès de plage et enduites au mortier de chaux [Fig. 8]. Ces structures sont datées entre le XV^e siècle et la fin du XVIII^e siècle³¹.



Fig. 8 : Structures bâties de la phase Tsingoni (XV^e-XVIII^e siècles) dans le sondage TR200, place de France (Photo W. Migeon, Inrap)

²⁸ Patrice COURTAUD, *Site du Bouilleur (Dzaoudzi). Rapport de sondage, 13-15 septembre 2012*. Marseille, DRASSM, Mamoudzou, Préfecture de Mayotte – DAC Mayotte, 2015.

²⁹ Patrice COURTAUD, *Océan indien - Mayotte, quarante années de recherches, archéologies mahoraises*, DAC Mayotte, 2017, p. 36.

³⁰ ANOM – 21 DFC 37.

³¹ Wandel MIGEON (dir.), *ibid.*, 2021, p. 57.

Ces vestiges sont à mettre en lien avec ceux de la fouille du PCS en 2011 qui, bien que datés avec moins de précision, témoignent tout de même d'une continuité d'occupation au cours de la phase Tsingoni³² : l'un de ces vestiges présentait l'arase d'un mur en torchis revêtu d'un enduit de chaux et reposant sur une sablière en grès de plage [Fig. 9]. Les niveaux de circulation correspondant ont pu être suivis, ils étaient composés d'une couche de gravillon corallien, de terre battue et d'un jeté de mortier³³.



Fig. 9 : Mur en terre enduit de mortier et posé sur une dalle de grès de plage, découvert lors de la fouille du PCS (Photo É. Jacquot, DAC Réunion)

B. Dzaoudzi au contact des Européens

La phase Tsingoni est également celle qui voit le passage des premiers navires européens : les Portugais d'abord, traversent l'archipel des Comores dès le tout début du XVI^e siècle, suivis très rapidement par les Français, puis les Néerlandais et enfin les Anglais. La première description rapportée de Mayotte, probablement suite à une escale, est celle de Balthazar Lobo de Sousa en 1557, peut-être précédé trente ans plus tôt par Diego Ribero³⁴.

Témoigne de ces premiers contacts européens la découverte de plusieurs canons en fonte de fer, gisant par 17 m de fond de part et d'autre d'un « pâté de corail », dans la rade à l'est de Dzaoudzi. Cette découverte revient à John Guthrie, un « historien maritime et archéologue bénévole britannique³⁵ » et à son épouse française en janvier 1992, alors qu'ils faisaient escale à Mayotte. Après accord du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), deux campagnes de fouilles furent effectuées par l'équipe d'Archæonaut Ltd., sous la direction de John Guthrie, en 1992 et en 1996. Ces opérations ont permis d'identifier la présence de 24 canons : quatre d'entre eux ont été remontés en surface et ont fait l'objet d'une restauration sur place, à Mayotte, par le laboratoire Arc'Antique³⁶ [Fig. 10].

³² Édouard JACQUOT *et al.*, *Mayotte, Dzaoudzi, poste de commandement et de sécurité, rapport de sauvetage urgent*, Mamoudzou, DAC Mayotte, 2016.

³³ Martial PAULY, *ibid*, 2018, p. 543, n. 447.

³⁴ Claude ALLIBERT, *ibid*, 1984, p. 119.

³⁵ John GUTHRIE, *Les Canons de Dzaoudzi. Rapport historique et rapport scientifique définitif des campagnes de 1996*, Dzaoudzi, Archæonaut Ltd, 1996, p. 2.

³⁶ Christian DEGRIGNY, *Restauration des canons du Rocher de Dzaoudzi, Mayotte. Rapport intermédiaire d'intervention*, Nantes, Arc'Antique, 1997. Ils sont actuellement conservés au Musée de Mayotte (MuMA) à Dzaoudzi.

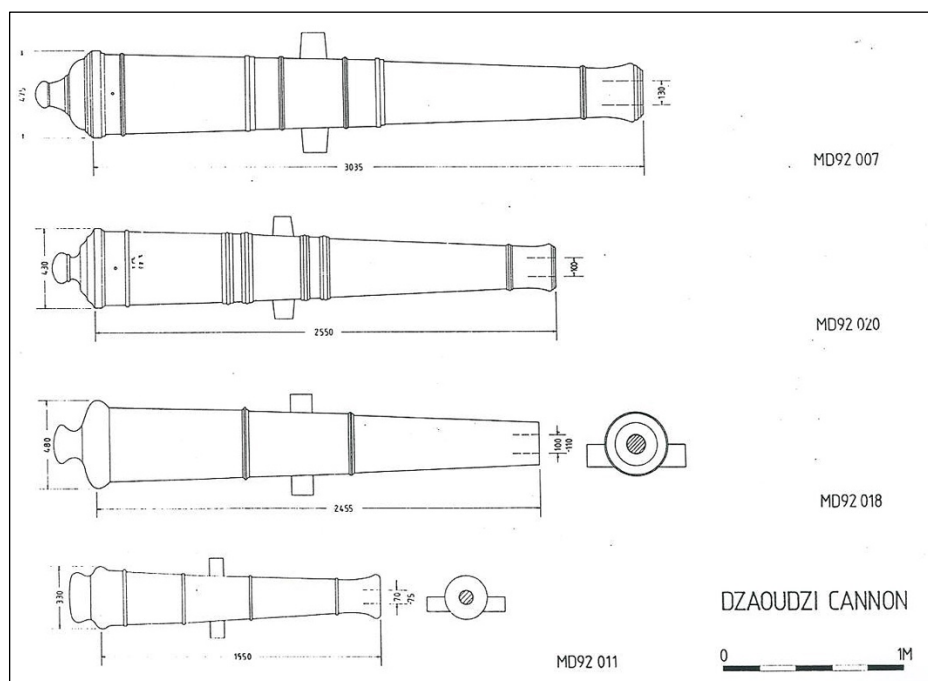


Fig. 10 : Canons de Dzaoudzi, dessinés par John Guthrie (1996)

D'après leur typologie et les inscriptions que certains portent, ces quatre canons peuvent être datés de la fin du XVII^e siècle. Ils ont été fabriqués en Angleterre, dans les arsenaux de Woolwich sur la Tamise³⁷. La pièce la plus imposante est une couleuvrine (Long. : 3 m ; poids : 2091 kg), capable de tirer des boulets de 18 livres. L'estampille « T. W. » indique qu'elle fut fabriquée dans la fonderie Thomas Westerne, probablement vers 1670. La demi-couleuvrine (long. : 2,57 m. ; poids indéterminé) a peut-être la même origine, puisque leur typologie est très similaire, mais elle ne porte aucune inscription. Elle tire des boulets de 9 livres. Sur la « pièce de douze » (long. : 2,42 m ; poids : 1680 kg), qui, comme son nom l'indique, tire des boulets de 12 livres, l'extrémité de la bouche est sciée. Henri Daniel Liszkowski relie cette rare particularité à un défaut de conception³⁸. Le quatrième canon est un « sacre », ou « mignon » (long. : 1,54 m ; poids : environ 500 kg). L'estampille « P » indique les arsenaux de Woolwich comme lieu de fabrication. Les boulets qu'il peut tirer sont de 4 ou 6 livres.

Lors des recherches archéologiques, l'équipe de plongeurs n'a remarqué aucune trace d'épave entre les deux zones où gisent les canons, ni même de boulet, bien que l'espace qui les sépare aurait pu correspondre à celui d'un navire (Guthrie 1996, p. 3). Dans son rapport historique et scientifique, John Guthrie imagina le scénario qui aurait pu expliquer ce mystère : les canons appartenaient au Ruby, un navire marchand de la Compagnie Anglaise des Indes Orientales, dont le naufrage à Mayotte en 1699 est bien attesté par les sources archivistiques. Des pirates, alors nombreux dans la région, auraient tenté de récupérer les pièces d'artillerie du Ruby à l'aide d'un radeau de fortune, qu'un

³⁷ John GUTHRIE, *ibid.*, 1996, p. 4 ; Henri Daniel LISZKOWSKI, *ibid.*, 2000, p. 196.

³⁸ Henri Daniel LISZKOWSKI, *ibid.*, 2000, pp. 196-197.

orage imprévu aurait envoyé par le fond³⁹. Henri Daniel Liszkowski propose l'hypothèse, peut-être plus prudente, d'un navire qui talonne et se sépare de ses pièces d'artillerie afin de pouvoir repartir⁴⁰. Il argumente en effet que le chavirement du radeau aurait eu pour conséquence un amoncellement uniforme des canons au fond de l'eau, or ils sont séparés en deux zones distinctes. Il ajoute que, comme le souligne d'ailleurs John Guthrie, aucune munition n'a été retrouvée avec les canons et note l'incohérence qu'il y aurait à imaginer que les pirates fournissent tant d'effort pour récupérer des tonnes de pièces d'artillerie, sans leurs munitions.

Les cartes produites lors des explorations de l'océan Indien n'entrent pas dans un détail suffisant pour en tirer parti au sujet spécifique de Dzaoudzi, ni même de Petite Terre. La carte la plus ancienne de Mayotte (1680) attribuée à l'Anglais William Hacke semble indiquer, malgré ses imprécisions, que son auteur avait fait le tour de l'île à l'intérieur du lagon : pourtant Petite Terre n'est pas représentée, ni même aucun îlot sauf celui de M'Tsamboro. Ceci ne fait que souligner l'importance géopolitique du nord de l'île, qui était le point d'entrée privilégié par la passe qui fait face à M'Tsamboro et non loin du centre politique (Tsingoni), qui est quant à lui bien localisé sur la carte⁴¹.

Les sources archéologiques et historiques sur la fin de la phase Tsingoni deviennent plus prolifiques, en raison notamment d'un épisode évoqué à la fin du fragment de tradition orale rapporté plus haut par Ali Saïd Attoumani : « Mamu Dzaoudzé accueille le sultanat à partir de 1790. En contrepartie Combo Amadi devient ministre de Salim II. Celui-ci obtient de sa mère le droit de regard sur Pôle⁴² ». Ceci fait référence à un épisode bien connu de l'histoire mahoraise, qui est le déplacement de la capitale du sultanat à Dzaoudzi. Il convient d'aborder précisément cette séquence, ainsi que les décennies qui suivent jusqu'à l'arrivée des Français (1841), tant elle est riche de renseignements sur Dzaoudzi.

C. De Tsingoni à Dzaoudzi

Pour des raisons bien décrites ailleurs⁴³ et sur lesquelles il serait inutile de revenir ici en détail, il apparaît que des conflits dynastiques intra et interinsulaire dans l'archipel des Comores se documentent dès le XVI^e siècle (ce qui n'interdit pas des conflits antérieurs). Ces tensions, probablement discontinues et amplifiées lors des passations de pouvoir, se combinèrent entre la fin du XVII^e siècle et le premier tiers du XVIII^e siècle avec le passage dans la région de pirates européens. L'histoire a retenu de ceci quelques épisodes guerriers dont Mayotte n'a pas été épargnée et en particulier Tsingoni⁴⁴.

À la fin du XVIII^e siècle, il arrivait aux sultans de Mayotte et d'Anjouan de faire appel à des forces extérieures dans les guerres qui les opposaient, bien souvent en échange d'esclaves. Par exemple, en 1790, le sultan d'Anjouan s'entendit avec l'armateur Joseph Lablache pour monter une expédition contre Mayotte, qui se solda par

³⁹ John GUTHRIE, *ibid.*, 1996, pp. 4-5.

⁴⁰ Henri Daniel LISZKOWSKI, *ibid.*, 2000, p. 196.

⁴¹ Claude ALLIBERT, *ibid.*, 1984, pp. 142-144.

⁴² Ali Saïd ATTOUMANI, *ibid.*, 2004.

⁴³ Voir les chroniques mahoraises annotées (Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001) et Claude ALLIBERT, *ibid.*, 1984, p. 101.

⁴⁴ Voir les volumes d'Alfred GRANDIDIER (dir.), *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, Comité de Madagascar, Union coloniale, 9 vol., 1903-1920 et Claude ALLIBERT, *ibid.*, 1984, ou les travaux plus récents de Jean Soulat à Madagascar.

un échec⁴⁵. Une autre expédition fut envoyée en 1791, au motif que Mayotte n'avait pas payé son tribut annuel en denrées et en « noirs du Mozambique » : celle-ci fut organisée entre le même sultan d'Anjouan et Pierre-François Péron, qui en a laissé une description assez précise⁴⁶, et qui se solda également par une victoire mahoraise. De même, des pirates malgaches d'origine sakalave et betsimisaraka⁴⁷ entrèrent au service du sultan d'Anjouan en 1793, avant de se retourner contre lui et de détruire Mutsamudu et Ouani, fin 1793-début 1794. D'après Jean-Claude Hébert, ceci marque le début de ce qui a été appelé les « razzias malgaches » dans l'archipel⁴⁸.

À Mayotte, le Cadi Omar ben Aboubakar indique qu'en 1797 le sultan d'Anjouan avait fait appel à des troupes betsimisaraka pour mener une guerre contre Pamandzi, qui aurait été détruite et désertée⁴⁹. Ces mêmes troupes malgaches seraient revenues l'année suivante à Mayotte pour s'attaquer à Tsingoni, qu'elles détruisirent et dont elles tuèrent le sultan d'alors : Bwana Combo I^{er}⁵⁰. La date de la destruction de Tsingoni varie selon les auteurs. La chronique de Cadi Omar ben Aboubakar (1865) indique que ceci eut donc lieu en 1213 de l'Hégire (1798). Dans la transcription qu'il donne de cette chronique, Jean-Claude Hébert situe également l'événement en 1798, tout en précisant que la chronologie mérite d'être vérifiée⁵¹. Claude Allibert reprend cette date, ainsi que Henri Daniel Liszkowski⁵², mais Jean Martin remonte la date à « 1791 ou 1792⁵³ », tout comme Alfred Gevrey avant lui (« en 1790⁵⁴ »), ou bien Ioussouf ben Moallem Moussa, qui situe la mort de Bwana Combo I^{er} « vers 1790⁵⁵ ».

En revanche, la plupart des auteurs s'accordent pour faire de la destruction de Tsingoni, l'événement après lequel la capitale du sultanat fut déplacée à Dzaoudzi. Jean-Claude Hébert ou Martial Pauly proposent comme autre hypothèse de voir dans l'expédition du Capitaine Péron, la possible origine de ce repli⁵⁶. En effet, quand les troupes anjouanaises et le capitaine Péron débarquèrent sur Grande Terre en 1791, les villages étaient désertés, sauf de quelques vieillards. Les Mahorais s'étaient repliés à un endroit que Sélim, commandant les troupes anjouanaises, peine à localiser : les troupes

⁴⁵ Cette expédition est rapportée par le capitaine Joseph Mamineau, commandant *La Sultane Favorite* qui y avait participé. Son rapport est reproduit dans Jean-Claude HEBERT, « Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores et sur la côte orientale africaine (1790-1820). 1^{ère} partie : Les invasions à Mayotte et Anjouan jusqu'en 1807 », Paris, *Études océan Indien*, n°3, 1983, pp. 16-17.

⁴⁶ Pierre-François PERON, *Mémoires du capitaine Péron sur ses voyages aux côtes d'Afrique, en Arabie, à l'île d'Amsterdam, aux îles d'Anjouan et de Mayotte, aux côtes nord-ouest de l'Amérique, aux îles Sandwich, à la Chine, etc.*, Paris, Brissot-Thivars, vol. I, 1824, pp. 131-153.

⁴⁷ Ou *Zana-malata*. Ces pirates, implantés dans la baie d'Antongile au nord-est de Madagascar prétendaient descendre de pirates européens qui vivaient là au début du XVIII^e siècle et dont le dernier représentant, Olivier Levasseur, dit « La Buse », fut pendu haut et court à La Réunion en 1732 (voir Jean-Claude HEBERT, *ibid.*, 1983, p. 19).

⁴⁸ Jean-Claude HEBERT, *ibid.*, 1983, p. 27.

⁴⁹ Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001, p. 40)

⁵⁰ L'orthographe des sultans reprend celle utilisée dans Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001, pp. 200-202 de même que la numérotation, que Jean-François Gourlet a repris de Guy CIDEY, *Histoire des îles Ha'Ngazidja, Hi'Ndzou'Ani, Maiota et Mwali ; présentation critique des manuscrits arabe et swahili émanant du grand qadi de Ndzaoudzé Oumar Aboubakari Housséni (1865)*, Saint-Denis de La Réunion, Auto-Edition Djahazi, 1997.

⁵¹ Jean-Claude HEBERT, *ibid.*, 1983, pp. 22-23.

⁵² Claude ALLIBERT, *ibid.*, 1984, pp. 130-131 ; Henri Daniel LISZKOWSKI, *ibid.*, 2000, p. 189.

⁵³ Jean MARTIN, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris, L'Harmattan, t. 1, p. 104.

⁵⁴ Alfred GEVREY, *Essai sur les Comores*, Editions Saligny, Pondichery, 1870, p. 213.

⁵⁵ Vincent NOËL, « Recherches sur les Sakalava », *Bulletin de la société de géographie*, 2^e série, t. XX, 1843, p. 43. Vincent Noël rapporte le témoignage de Ioussouf ben Moallem Moussa, érudit de la Grande Comore, contemporain et observateur de certains événements ayant eu lieu dans la première moitié du XIX^e siècle.

⁵⁶ Jean-Claude HEBERT, *Mayotte au XVIII^e siècle*, Cahiers 4 et 5 des Archives Orales, Éd. du Baobab, p. 67 ; Martial PAULY, *ibid.*, 2018, p. 25.

mahoraises sont toutefois encore sur Grande Terre, puisqu'une bataille eut lieu, provoquant une première déroute anjouanaise. Après plus d'un mois et demi d'expédition, Sélim finit par localiser ses adversaires, qui semblent finalement s'être repliés « dans une petite île basse et boisée⁵⁷ ».

Malheureusement, le Capitaine Péron rapporte des détails topographiques, sûrement utiles au point de vue militaire, mais aucune indication toponymique, ni même cardinale ; si bien qu'un regard très critique pourrait aussi bien voir à ce stade de la description l'îlot M'tsamboro ou l'îlot M'bouzi, bien que l'expression « petite île basse et boisée » semble davantage correspondre à Petite Terre. Néanmoins, il précise qu'ils font un blocus devant un village et que les Mahorais sont « en position derrière un petit retranchement, ayant à leur gauche un morne de plus de cent cinquante pieds de hauteur⁵⁸. »

La bataille eut lieu autour de ce morne et se solda par une seconde retraite anjouanaise. Or, la présence d'un « morne » fait définitivement pencher en faveur de Petite Terre où s'en trouvent plusieurs, face à Grande Terre, bien cartographiés ultérieurement par l'administration coloniale [Fig. 11]. L'un d'entre eux, Mirandole (ou « Morne des noirs »), correspondrait assez bien à la situation décrite par le capitaine Péron, car se trouvent autour de lui au moins deux sites qui ont pu être contemporains de cette expédition : Pamandzi Kéli et Polé. S'il s'était agi de Dzaoudzi, en supposant que l'îlot était occupé au moment de l'expédition, le capitaine Péron aurait probablement parlé d'un village « sur » le morne. D'autre part, le banc de sable au sud-est, sur lequel fut plus tard fondé le boulevard des crabes, aurait mis les Mahorais dos à l'océan, ce qui eut été stratégiquement périlleux.

Cette hypothèse permet donc de souligner une chose : en 1791, Petite Terre était déjà un lieu de repli intéressant pour les Mahorais en cas d'attaque, puisqu'opposé géographiquement aux points d'entrée maritimes et terrestres habituels au nord de l'île et par Tsingoni : il fallut tout de même sept semaines à Sélim pour localiser ses adversaires. Dans cette perspective, l'idée de déplacer la capitale du sultanat sur Petite Terre a pu s'imposer d'elle-même suite à l'événement traumatique qu'a dû être la destruction de Tsingoni, la mort du sultan Bwana Combo I^{er} et la réduction en esclavage d'une partie de ses habitants⁵⁹.

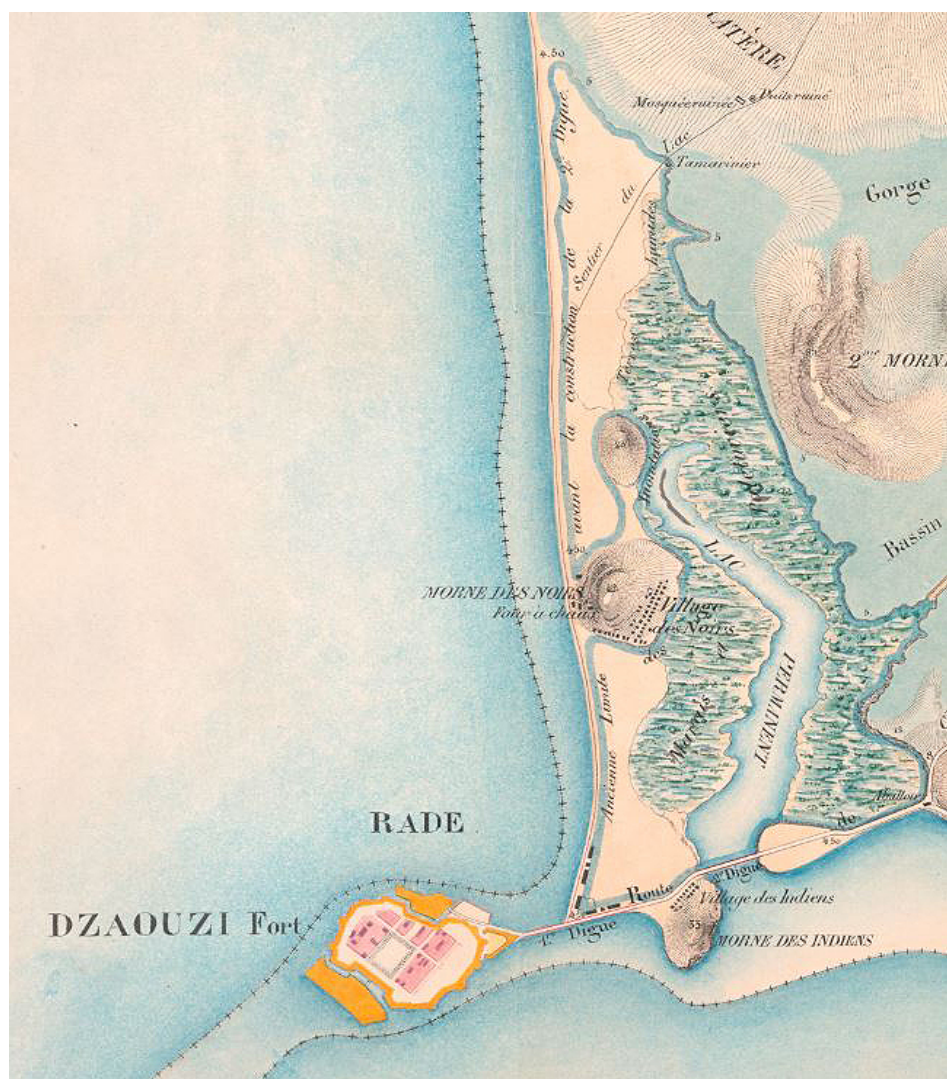
L'îlot de Dzaoudzi étant suffisamment grand pour accueillir la population de Mayotte à ce moment-là et se prêtant plus naturellement à une fortification que Polé ou Pamandzi Kéli, il a pu se révéler être un meilleur choix. Enfin, il est assez probable que le déplacement de la capitale ait eu lieu sur plusieurs mois ou années, ce qui expliquerait aussi l'hésitation des auteurs à lui donner une date précise⁶⁰.

⁵⁷ Pierre-François PERON, *ibid.*, 1824, p. 148.

⁵⁸ Pierre-François PERON, *ibid.*, 1824, p. 148.

⁵⁹ Théophile Frappaz, lieutenant de vaisseau, rapporte l'entretien qu'il eut en 1818 avec le sultan d'Anjouan, dans lequel il évoque la perte de son ancienne capitale (Ouani) vingt-six ans plus tôt. Théophile Frappaz ajoute des détails, qui donnent une bonne idée de ce à quoi pouvait ressembler Tsingoni après les razzias malgaches : « Je suis allé la visiter [Ouani], je n'y ai remarqué que des ruines informes, noircies par le feu et la rouille du temps. La nature s'efforce à dérober cette triste image de la destruction en couvrant ces débris d'une verdure toujours fraîche et toujours renaissante. Quelques pauvres pêcheurs habitent seuls avec les oiseaux de proie les décombres de cette malheureuse ville ». Voir Jean-Claude HEBERT, *ibid.*, 1983, p. 28.

⁶⁰ Alfred Gevrey indique qu'au moment du repli à Dzaoudzi : « Déjà la crainte des Malgaches avait amené sur ce rocher une foule d'habitants ». Voir Alfred GEVREY, *ibid.*, 1870, p. 213.



*Fig. 11 : Cartographie des « mornes » de Petite Terre dans une carte de 1850
(ANOM – 21 DFC 0143)*

III) DZAOUZDI, SIÈGE DU SULTANAT (CA. 1790-1841)

A. Des fortifications impuissantes contre les révolutions de palais⁶¹

C'est au sultan Salim II, successeur de Bwana Combo I^{er}, qu'est généralement attribuée la construction d'un rempart autour du rocher de Dzaoudzi. Ce rempart est bien attesté dans une carte levée en 1844 par le garde principal du génie Varney : « Les murailles entourant Dzaoudzi, varient d'épaisseur de 0,40 m à 0,65 m, ou dépassent

⁶¹ Pour paraphraser la jolie expression de Ioussouf ben Moallem Moussa, cité par Vincent NOËL, *ibid.*, 1843, p. 43 : « Néanmoins, dit Ioussouf, les fortifications sont impuissantes contre les trahisons domestiques ».

rarement cette dernière dimension. Elles sont en général mal bâties et ne paraissent pas non plus avoir de bonnes fondations⁶² ». Le mur d'enceinte figure sur une gravure tirée d'un dessin du même auteur [Fig. 12]. Cette muraille était ouverte à trois endroits, à l'est (deux portes en chicane) et à l'ouest (une porte précédée d'un escalier) : seule la façade sud-est du rocher, qui est suffisamment abrupte, n'était pas protégée par un mur. Il est possible qu'en certains endroits épargnés par l'urbanisation ou par l'effondrement de la falaise, cet ouvrage soit encore préservé aujourd'hui, notamment au nord du quai Issoufali. Sa mise en œuvre a dû nécessiter un important apport en matériaux extérieurs à l'îlot, un problème que rencontra également l'administration coloniale lors de ses propres projets de fortifications dans les années 1840-1850 et qui n'hésita probablement pas à réemployer les moellons de l'ancien rempart, inopérant face à l'artillerie.



Fig. 12 : Vue de Dzaoudzi et de ses remparts en 1845, par le garde du génie Varney (ANOM – 21 DFC 0037)

Au début du XIX^e siècle, les Malgaches poursuivirent leurs razzias et dépassèrent parfois l'archipel des Comores pour atteindre la côte africaine⁶³ : ces razzias se raréfièrent à partir de 1820, date à laquelle elles furent officiellement interdites par Radama I^{er}, Roi de Madagascar, à la suite d'un traité avec l'Angleterre⁶⁴. Dans cet intervalle et jusqu'en 1841, les histoires de Mayotte et de Madagascar, en particulier celle des Sakalaves, se retrouvent de plus en plus mêlées⁶⁵.

La date de 1807 est souvent donnée pour la disparition du sultan Salim II qui, d'après les différentes sources historiques, fut assassiné. S'ouvre alors à Dzaoudzi une période au cours de laquelle les témoignages divergent et se complexifient. Dans sa chronique, le Cadi Omar ben Aboubakar indique que Salim II, par ailleurs son oncle maternel, aurait été assassiné par un prétendant au trône du nom de Swalih ben Mohamed. S'en serait suivie une guerre menée par la sœur de Salim II (donc mère de Cadi Omar ben Aboubakar), ayant eu pour finalité la mort de l'assassin de son frère et l'arrivée sur le trône de Mawana Madi, petit-fils de Bwana Ko'ombo I^{er}. Pour d'autres auteurs, qui lancent

⁶² ANOM – 21 DFC 0037.

⁶³ Jean-Claude HEBERT, Henri Daniel LISZKOWSKI, Documents sur les razzias malgaches aux Comores et sur la côte orientale d'Afrique. 2^e partie : la Grande Expédition de 1807-1809. *Taàrifa*, n° 6, 2017, pp. 27-34.

⁶⁴ Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001, p. 42, n. 37.

⁶⁵ Non pas que cette relation débute à cette époque, puisque des liens forts entre Madagascar et Mayotte sont attestés beaucoup plus anciennement.

quelques suspicions sur le rôle peut-être exagéré que se donne le Cadi Omar ben Aboubakar dans sa chronique, c'est Mawana Madi lui-même, ancien esclave devenu homme de confiance de Salim II, qui aurait porté le coup fatal à son ancien maître⁶⁶ après avoir épousé sa fille et s'être ainsi ouvert des droits sur la succession. Dans une autre version encore, Mawana Madi était un ministre de Swalih Ben Mohamed, alors fils légitime de Salim II, et l'aurait assassiné en 1817 en raison de son comportement tyrannique, en vue de prendre sa place⁶⁷. Ce point rejoint par ailleurs la version de Cadi Omar, selon laquelle Mawana Madi, après son accession au pouvoir et grâce au soutien de la mère de Cadi Omar, aurait effectivement fait tuer Swalih Ben Mohamed.

Mawana Madi régna à Dzaoudzi où se trouvait encore, repliée autour de lui, la population de Mayotte. Son époque fut marquée par plusieurs actes de piraterie, qui ont fait de Mayotte une île dangereuse pour les vaisseaux de passage ; l'histoire ayant par ailleurs montré aux habitants de l'île qu'ils avaient tout à craindre des menaces extérieures ou des marchands d'esclaves, qui ne manquaient pas de circuler dans le lagon. Les sujets de Mawana Madi étaient par exemple accusés d'avoir pillé un trois-mâts américain. De même, ils auraient été les auteurs du pillage du *Charles*, petite goélette négrière de Bourbon, et de la mise à mort de son équipage. En 1819, la *Leda*, navire britannique parti de Liverpool, s'échoua sur le récif de Mayotte : l'équipage gagna le rivage avec des baleinières, où ils rencontrèrent un homme parlant Anglais, qui leur conseilla de se rendre à Dzaoudzi car les alentours grouillaient de brigands. Mais pendant les quelques jours qu'ils y restèrent, ils furent dépouillés et n'eurent que leurs baleinières pour regagner Anjouan⁶⁸.

Le règne de Mawana Madi fut marqué par un net renforcement des relations avec les Malgaches sakalaves. Il aurait en effet épousé une femme de Mahajunga, proche parente de Tse Levalou, fils d'Ouza⁶⁹, devenu Roi en 1822 de l'important royaume sakalave du Boina. Cette union aurait donné un fils, qui fut nommé comme le dernier sultan de Tsingoni : Bwana Combo (II). Ce lien familial conduisit Mawana Madi et Tse Levelou à faire un pacte de sang (*fattidrah*), qui les obligeait l'un l'autre à se garantir aide et assistance. Ce pacte aurait eu lieu autour de 1823, lorsque Tse Levalou se convertit à l'Islam, prenant par la même occasion le nom bien connu à Mayotte d'Andriantsoly⁷⁰.

Mais dès 1824, Radama I^{er}, Roi malgache des Merina (Tananarive), entreprit la conquête du Boina : en 1825, Mahajunga tomba aux mains des troupes dirigées par un certain Ramanétaka et l'année suivante, Andriantsoly dû confier ce qu'il restait de son royaume à sa sœur Ouantsisi, le temps d'aller chercher de l'aide à Zanzibar. Alfred Gevrey indique qu'à ce moment, Andriantsoly voulut d'abord solliciter l'aide de Mawana Madi au nom du pacte de sang qui les liait, mais qu'une erreur de navigation lui fit rater Mayotte et le fit atterrir à Zanzibar⁷¹. Ses négociations à Zanzibar

⁶⁶ Voir Jean MARTIN, *ibid.*, t. 1, p. 105. Celui-ci s'appuie sur Vincent NOËL, *ibid.*, 1843, Alfred GEVREY, *ibid.*, 1870 (qui reprend peut-être en partie les chroniques de Cadi Omar ben Aboubakar), ainsi que sur Epidariste COLIN, CAPMARTIN, « Essai sur les Comores », *Annales des voyages de Malte-Brun*, Paris, Buisson-Lemaire, 1809-1822, t. 13 (1810), pp. 129-170.

⁶⁷ Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001, p. 45, n. 41.

⁶⁸ Sur ces éléments, voir Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1993, p. 106, qui nuance en écrivant que certains de ces agissements pouvaient aussi être l'œuvre de pillards malgache maîtres de Grande Terre.

⁶⁹ Jean MARTIN, *ibid.*, t. 1, 1983, p. 105.

⁷⁰ Vincent NOËL, *ibid.*, 1843, p. 43.

⁷¹ Alfred GEVREY, *ibid.*, 1870, p. 217. Ceci est repris par Jean MARTIN (*ibid.*, 1983, p. 133), qui rappelle que cette erreur de navigation était courante à l'époque.

s'éternisaient, lorsqu'en 1828 il apprit la mort de Radama I^{er}, ce qui motiva son retour à Madagascar où il reprit la tête du royaume du Boina, encore partiellement occupé par les troupes merinas.

À Dzaoudzi, Mawana Madi tenait son trône face à de multiples revendications. Mais en 1829, il finit par être assassiné, ce qui provoqua une nouvelle querelle de succession. Selon Cadi Omar ben Aboubakar, cette querelle l'opposait lui-même au fils légitime de Mawana Madi, Boina Combo II : le litige se serait alors réglé sur le champ de bataille de Zidakani à Tsingoni et se serait soldé par la défaite de Cadi Omar ben Aboubakar, qui se serait exilé à Anjouan auprès du sultan Abdallah. Selon Ioussouf ben Moallem Moussa⁷², Mawana Madi fut assassiné sur ordre de sa propre sœur, qui mit sur le trône son neveu, Mogne Mkou. C'est alors que le jeune Boina Combo II serait allé auprès d'Andriantsoly qui, malgré les revers qu'il commençait à subir dans sa reconquête du Boina, lui accorda des troupes sakalaves pour lui permettre de revendiquer l'héritage de son père. L'arrivée des guerriers sakalaves devant Dzaoudzi aurait fait une si forte impression à ses habitants qu'ils auraient eux-mêmes exécuté Mogné Mkou pour proclamer Boina Combo II.

B. La bataille de Dzaoudzi

La reine malgache Ranavalona I^{ère}, qui succéda à Radama I^{er}, avait repris la conquête du Boina. Une cuisante défaite contre ses troupes le 30 août 1830 conduisit les dignitaires sakalaves à reprendre le pouvoir à Andriantsoly pour le confier de nouveau à sa sœur Ouantsisi. Très rapidement, une entente se fit entre les deux reines et le Boina remit son allégeance à Ranavalona⁷³. En 1832, Andriantsoly mit donc les voiles pour Mayotte, où le sultan Bwana Combo II lui offrit aide et assistance, au nom du pacte qui l'unissait à son père et qui avait fonctionné lorsque lui-même en avait eu besoin.

Bwana Combo II laissa Andriantsoly et ses hommes, des Sakalaves mais aussi des Antalaotses, s'installer sur Grande Terre où ne restaient que les quelques-uns qui n'avaient pas suivi à Dzaoudzi. Ils s'installèrent entre M'tsapéré et la baie de Bouéni en cultivant la terre et en réinvestissant les villages⁷⁴. Mais, dès 1833, la cohabitation entre les Malgaches et les Mahorais s'envenima sur différents prétextes agricoles, pour ce que l'histoire a retenu. Ceci conduisit Bwana Combo II, fragilisé et face à une possible destitution, à ordonner aux nouveaux venus de quitter l'île⁷⁵. Ceux-ci ne l'entendirent pas de cette oreille et un conflit éclata entre les deux dignitaires, qui s'affrontèrent durant six mois⁷⁶. Andriantsoly et les siens, probablement plus rompus aux arts de la guerre que le jeune sultan mahorais, prirent le dessus. Bwana Combo II trouva refuge à Mohéli, auprès d'un autre Sakalave, Ramanétaka, ancien adversaire d'Andriantsoly dans les guerres de Radama I^{er} au royaume du Boina, et qui venait de se rendre maître de la petite île. Celui-ci, voyant l'avantage qu'il pouvait tirer de cette situation, convoqua les deux adversaires, mais imposa une solution qui avantageait Andriantsoly.

En effet, celui-ci restait maître de Grande Terre mais il devait se placer sous l'autorité de Ramanétaka. Andriantsoly fut renvoyé à Mayotte avec une trentaine

⁷² Vincent NOËL, *ibid.*, 1843, pp. 45-46.

⁷³ Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1983, pp. 132-134.

⁷⁴ Vincent NOËL, *ibid.*, 1843, p. 46.

⁷⁵ Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1983, pp. 135-136 ; Vincent NOËL, *ibid.*, 1843, p. 40.

⁷⁶ D'après le cadi Omar ben Aboubacar, contemporain des événements, voir Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001, p. 53.

d'hommes censés assurer la protection de Bwana Combo II, mais ce dernier fut finalement contraint de se rendre à Mohéli où il signa une lettre de donation de son île à Ramanétaka. Devenu sultan de Mayotte, il s'en vint demander des troupes à son gouverneur, Andriantsoly, pour servir les guerres qu'il souhaitait mener à Anjouan, ce qui lui aurait donné le contrôle des trois-quarts de l'archipel des Comores. Mais la population mahoraise s'y refusa, soutenue en cela par Andriantsoly qui comprenait bien qu'il avait été berné par l'accord de 1833. Ramanétaka le démit de ses fonctions, le remplaça par un certain Cheikh Abdallah et investi Dzaoudzi en 1835 : de nombreux Malgaches qui accompagnaient Andriantsoly prirent le parti adverse et le roi déchu fut contraint à la fuite vers Anjouan.

Il y trouva refuge auprès du sultan Abdallah, qui lui permit de rassembler des troupes sakalaves recrutées directement à Madagascar, en vue de reprendre Dzaoudzi puis, à plus long terme, de chasser Ramanétaka de l'archipel. L'expédition eut lieu en 1835 : le cadî Omar ben Aboubakar indique qu'il dirigeait cette opération lui-même avec le vizir Zoubert, ce qui est beaucoup moins clair dans les autres sources. C'est cependant son témoignage qui est le plus détaillé sur les événements : les troupes débarquèrent à M'tsapéré et parvinrent à établir un contact avec des habitants de Dzaoudzi dans les trois jours suivants. Il fut convenu que ces derniers laisseraient les portes de Dzaoudzi ouvertes la veille du vendredi.

S'ensuit une description de la bataille : « C'est en pleine nuit qu'ils pénétrèrent par la porte de la muraille, qu'ils trouvèrent ouverte et sans gardien. Il leur fallut attendre l'aube pour déclencher l'offensive contre la citadelle où se trouvaient les soldats de Ramanetaka et leurs femmes. La palissade de cette citadelle était en bois. L'armée de Ramanetaka était dirigée par Dadi Joumwa, d'origine swahilie, et par Cheikh Ahmadi, un autre de ses partisans originaires de Ndzouani. Il y avait un autre chef, un Merina nommé Manakazi. La bataille dura cinq heures et se termina par la défaite et la reddition de l'armée de Ramanetaka. Dadi Joumwa et Cheikh Ahmadi furent faits prisonniers⁷⁷. »

D'après un « historique de la possession de l'île Mayotte » conservé aux ANOM⁷⁸ : « Abdala maître de Mayotte par droit de conquête (sic), fit venir à lui aussi les habitants, qui, mécontents de Ramanetaka se donnèrent bénévolement à lui par acte authentique du 19 novembre 1835 (...) Abdala nomma alors Andriansouly gouverneur de Mayotte et Bakary Cadi le quel l'est encore aujourd'hui. » Une copie de cet acte, signé par une trentaine de dignitaires mahorais, est jointe dans le même fonds d'archives et cette information est également rapportée par le Cadî Omar ben Aboubakar lui-même qui s'en fait l'instigateur et l'auteur dans sa chronique. L'acte stipulait que la suzeraineté d'Anjouan sur Mayotte devait durer le temps du règne d'Abdallah, puis de son fils Allaoui, mais pas au-delà.

C. Aspects de Dzaoudzi sous le règne d'Andriantsoly

Cet épisode de la bataille de Dzaoudzi apporte un premier éclairage sur la résidence du sultan, dont il est difficile de déterminer à quand remonte exactement sa construction⁷⁹.

⁷⁷ Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001, p. 57.

⁷⁸ ANOM - MAD 220-464. L'auteur serait Saïd Omar, d'après : Jean MARTIN, *ibid.*, 1983, t. 1, p. 437, n. 96.

⁷⁹ Il en tout cas très probable que les sultans précédents Andriantsoly se soient déjà installés en ce point central et élevé de Dzaoudzi, repris ensuite par l'administration française.

Cadi Omar ben Aboubakar indique qu'elle était entourée d'une palissade en bois, ce que confirme un plan levé en 1844 par le garde principal du génie Varney⁸⁰, qui représente une « clôture en pied de cocotiers » de 40 m. de largeur sur 85 m. de longueur orientée nord-sud et située à l'emplacement de l'actuelle résidence des gouverneurs [Fig. 13].

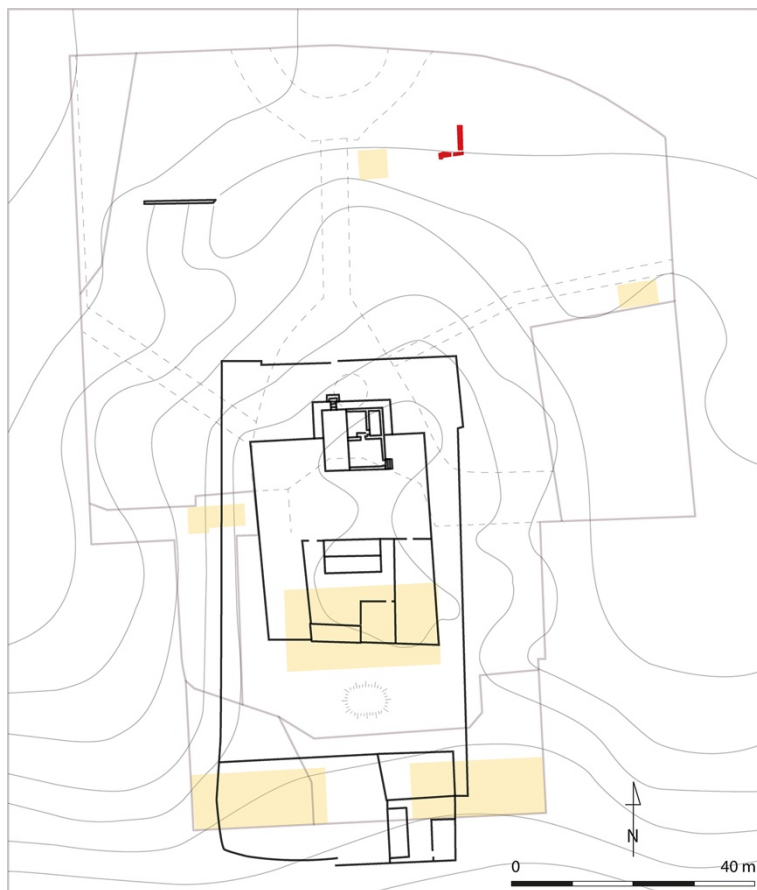


Fig. 13 : Proposition de repositionnement de l'ancienne résidence d'Andriantsoly, d'après le plan du garde du génie Varney (DAO M. Tournadre, DAC Mayotte)

À l'intérieur de cette palissade, la zone sud est délimitée par une palissade intérieure englobant deux dépendances bâties. Le corps principal de la résidence, au nord, est encéint dans une clôture en raphia qui inclut d'autres dépendances et un jardin, ainsi qu'un édifice maçonné. Ce dernier fait face à l'entrée principale, au nord. Ce bâtiment était constitué de quatre pièces, dont une plus grande (environ 8 m par 3 m) qui servait de salle de réception, avec une couche à l'extrémité. Varney donne également un relevé partiel en élévation de ce bâtiment, sur lequel se retrouve un socle maçonné qui surélève le bâtiment, la façade de la salle principale ouverte sur une porte simple et un escalier de six marches.

⁸⁰ ANOM – 21 DFC 0037.

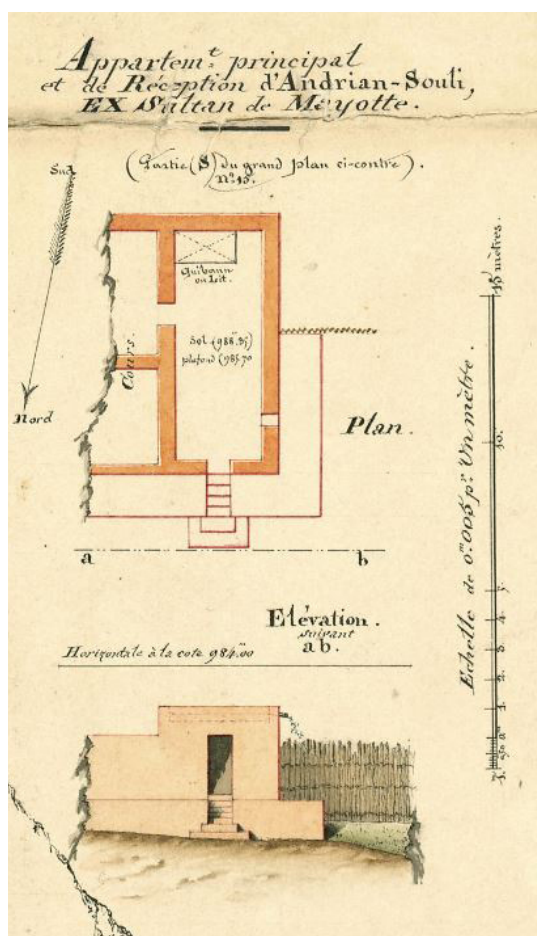


Fig. 14 : Représentation du bâtiment maçonné de l'ancienne résidence d'Andriantsoly, par le garde du génie Varney (ANOM – 21 DFC 0037)

Le toit terrasse est aménagé en bassin pour recueillir l'eau de pluie, qui peut s'écouler par un conduit sur le côté ouest [Fig. 14].

L'Anglais T. S. Leigh rapporte avoir visité l'îlot en 1838, où il fut reçu par Andriantsoly, en sa résidence. Il apporte une description précieuse : « A message being now brought that Dansùlù was ready to receive us, we proceeded forthwith to his residence, of which he has two, the only stone buildings in the island. From the rough couch on which he sat cross-legged, the Governor motioned me to advance (...) There was only one room to which visitors were admitted ; but this was much more commodiously furnished than Dansùlù's, being surrounded with couches, provided with soft pillows – indeed everything wore an aspect of more occupied by the females of his family, invisible to strangers (...)»⁸¹.

Avant de visiter Andriantsoly, T. S. Leigh fit un tour de Dzaoudzi : il décrit dans son texte des cases de différentes tailles construites en matériaux périssables, assez adaptées au climat, et des rues si étroites qu'il suffisait d'étendre les deux bras pour en toucher les deux murs. Le témoignage un peu plus tardif (1842) du commandant Pierre Passot est analogue : « Les maisons construites sur l'îlot sont faites en rafia et en feuilles de cocotier ; cette sorte de construction n'est pas sans quelqu'élégance ; chaque maison a une cour entourée par une palissade en pieux couverte en feuilles de cocotier tressés, divisée elle-même en d'autres petites cours où les Arabes des deux sexes font leurs ablutions, mais toutes ces constructions sont placées sans régularité et les rues, si l'on peut donner ce nom à l'espace qu'il y a entre les cases, sont tortueuses, et obligent à faire de longs détours pour se rendre d'un point à un autre⁸². ». Dans un autre rapport, le même commandant fait état de « tombes auprès de chaque habitation⁸³ ».

⁸¹ T. S. LEIGH, Mayotta and the Comoro Islands. *Journal of the Royal geographical society of London*, n° 19, 1849, p. 10.

⁸² ANOM MAD 224-476. Le commandant Passot décompte 349 maisons, dont 25 appartenaient à Andriantsoly, qui contenaient chacune en moyenne cinq habitants, soit un total de près de 2 000 âmes sur le Rocher.

⁸³ ANOM MAD-251-558.

L'archéologie a pu saisir cet habitat dense et regroupé autour de la résidence du sultan⁸⁴. Au nord du jardin actuel de la résidence des gouverneurs, une découverte fortuite à l'occasion de la réparation d'une fosse septique avait permis d'identifier des traces d'habitat pouvant correspondre à la fin du XVIII^e siècle (fin de la phase « Tsingoni ») ou au début du XIX^e siècle⁸⁵ (phase « Tsoundzou »). Les modalités de l'intervention ne permettaient pas d'avoir une vision planimétrique complète de ces structures, mais une utilisation de mortier de chaux et de blocs de corail avait été attestée au moins pour le sol [Fig. 15].

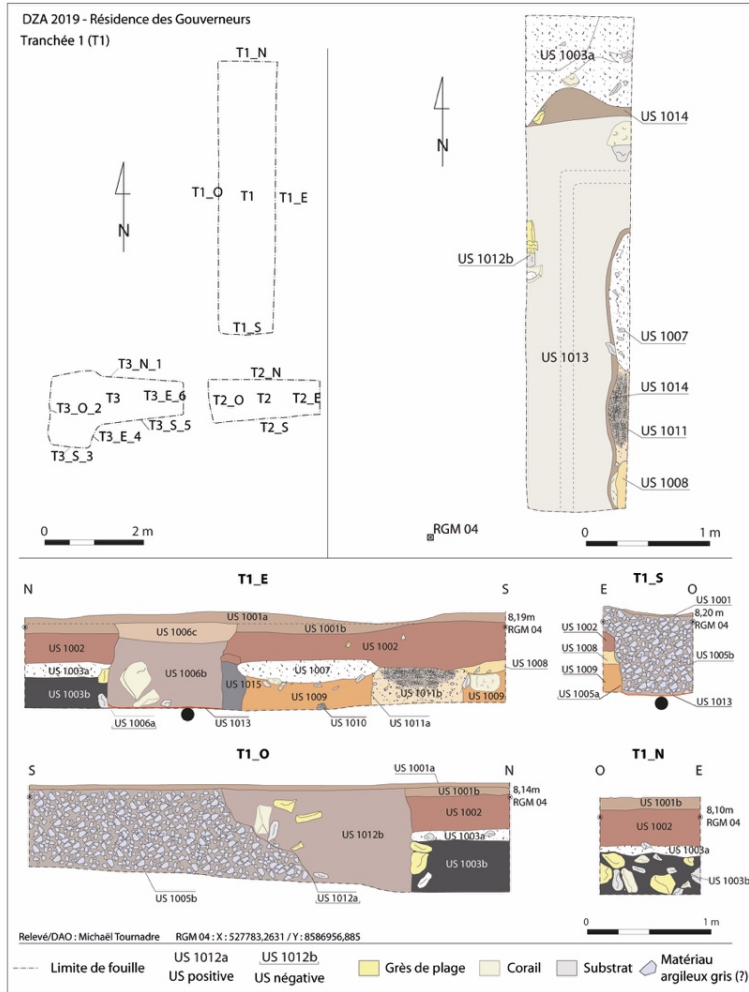


Fig. 15 : Relevé du sondage T1 dans le parc de la résidence des gouverneurs, avec les vestiges de mortier dans les US 1003a et 1007 (DAO M. Tournadre, DAC Mayotte)

⁸⁴ La population de l'époque est estimée entre 1500 et 2000 habitants sur le Rocher.

⁸⁵ Michaël TOURNADRE, *Dzaoudzi (Mayotte, Petite Terre), Parc de la Résidence des Gouverneurs : fouille archéologique d'office (2019), rapport final d'opération*. Dzaoudzi, Conseil départemental de Mayotte – Musée de Mayotte (MuMA), DAC Mayotte, 2021.

Un parallèle architectural peut être fait avec les structures maçonnées découvertes lors de la fouille du PCS voisin⁸⁶, qui étaient mieux conservées en élévation, mais peut-être plus anciennes (*cf. supra*).

Par ailleurs, plusieurs édifices maçonnés ont été mis au jour dans les tranchées réalisées par l'Inrap⁸⁷, dont la chronologie se recoupe avec la fin du XVIII^e siècle, voire le XIX^e siècle. Il y a d'abord l'îlot d'habitation apparu dans le sondage TR 200 et daté entre le XV^e et le XVIII^e siècle (*cf. supra*), mais dont il est difficile de déterminer si son usage a perduré pendant l'installation du sultanat à Dzaoudzi et s'il était visible du temps de Pierre Passot. En revanche, dans le sondage TR 300 (sud-est de la place), quatre murs d'un parcellaire d'habitations ont été dégagés [Fig. 16] : l'orientation de ces structures maçonnées à la chaux corallienne diffère de l'orientation donnée au quartier par les constructions coloniales⁸⁸. Elles sont datées à la phase Tsoundzou (XVIII^e-XIX^e) et ne figurent pas sur les plans d'époque coloniale, ce qui les situerait antérieurement à 1841. L'habitat en matériaux périssable n'a cependant pas été identifié archéologiquement, ce qui s'explique peut-être par la difficulté de les identifier, mais plus probablement par les importants travaux de terrassement qui ont eu lieu à l'époque coloniale pour installer le nouveau quartier.

Ceci vient tout de même interroger cette image d'un Dzaoudzi fait de cases en raphia, laissée par les rares observateurs européens à l'époque d'Andriantsoly. Au regard des éléments décrits ci-dessus, deux hypothèses sont possibles : soit des structures en maçonnerie existaient bien du temps de Pierre Passot ou de T. S. Leigh, mais elles étaient minoritaires et couvertes en raphia ce qui ne permettait pas de les distinguer ; soit les structures maçonnées visibles en archéologie sont bien de l'époque du sultanat à Dzaoudzi (entre 1790 et 1841), mais n'existaient plus à l'époque d'Andriantsoly dans les années 1830. L'absence de datations absolues ne permet pas à ce jour une approche chronologique aussi fine.

La présence de sépultures auprès de chaque habitation décrite par Pierre Passot n'a pas non plus été relevée de façon évidente dans les différentes opérations archéologiques réalisées sur l'îlot. Il est vrai que les sépultures mises au jour dans la fouille du PCS sont proches des zones construites, mais la concordance chronologique sépulture/habitat n'est pas si évidente. L'une de ces tombes se démarque par un dépôt funéraire contenant un couvercle entier de céramique volontairement brisé par un galet [Fig. 17] : ces sépultures sont datées entre la seconde moitié du XVIII^e siècle et 1843, faisant le lien avec l'époque du sultanat d'Andriantsoly, en raison de la similitude avec certaines traditions funéraires malgaches⁸⁹. Les découvertes sur la plage du bouilleur⁹⁰, bien qu'antérieures aux descriptions de Pierre Passot de deux ou trois siècles, témoignaient déjà, au contraire, d'une organisation des espaces dédiés aux sépultures à Dzaoudzi. Sous la place de France, une quarantaine de tombes ont été relevées sur une emprise suggérée de 250 m², ce qui renforce encore une idée d'organisation. Cet espace funéraire, qui avait commencé à s'implanter vers la fin du Moyen Âge (*cf. supra*), a semble-t-il continué d'être utilisé jusqu'au début du XIX^e siècle⁹¹.

⁸⁶ Édouard JACQUOT *et al.*, *ibid.*, 2016, p. 19

⁸⁷ Wandel MIGEON (dir.), *ibid.*, 2021.

⁸⁸ Voir le plan sur la figure 4 (*cf. supra*), dans le sondage 200 et le sondage 300, sauf F24 plus tardif.

⁸⁹ Édouard JACQUOT *et al.*, *ibid.*, 2016.

⁹⁰ Patrice COURTAUD, *ibid.*, 2015.

⁹¹ Wandel MIGEON (dir.), *ibid.*, 2021, p. 61.



Fig. 16 : Structures bâties de la phase Tsoundzou (XVIII^e-XIX^e siècles) dans le sondage TR300, place de France (Photo W. Migeon, Inrap)



Fig. 17 : Possible dépôt funéraire découvert lors de la fouille du PCS (Photo M. Pauly)

Le plan de Varney en 1844 signale une mosquée qui se trouvait à l'ouest de l'actuelle place de France, hors-emprise du diagnostic archéologique préventif mené par Wandel Migeon et Marine Ferrandis en 2020 : c'est vraisemblablement autour de ce lieu de culte que s'est organisée la zone sépulcrale, une pratique connue à Mayotte, par

exemple à Tsingoni. Comme pour la résidence du sultan, Varney donne un relevé de la mosquée en plan et en élévation⁹² [Fig. 18]. La salle de prière mesurait environ 8 m par 11 m et était adjointe de deux latéraux, dont un (à l'ouest) communiquait avec la salle de prière. Seule cette dernière était couverte en fibres végétales reposant sur un toit à double pente soutenu à l'intérieur par des poteaux en bois. Le mihrab était ouvragé, avec deux bandeaux horizontaux à mi-hauteur interrompant un motif en ondulations verticales sur l'intrados et les parois de la voûte, semblable à ce qui peut être observé à Polé ou à Tsingoni et qui est probablement lié à la technique de coffrage. Un bassin d'ablution est également représenté à la sortie de la mosquée, à l'angle sud-est.

Le niveau de circulation à l'intérieur de l'édifice était inférieur d'1 m à celui de l'extérieur : Varney parle d'ailleurs de « fossés » pour les deux latéraux et un escalier de trois marches permettait de descendre dans la salle de prière. L'édifice semble également avoir été réparé au niveau des murs pignons, qui ne sont pas maçonnés mais en raphia, et un mur en ruine, déconnecté de la mosquée, apparaît au nord-ouest. L'ancienneté de l'espace funéraire laisse penser que sa configuration au contact de la mosquée puisse également être ancienne : la mosquée dessinée par Varney pourrait-elle remonter aux débuts de l'installation du sultanat à Dzaoudzi⁹³, voire lui être antérieure ?

CONCLUSION

Après avoir repris Mayotte des mains de Ramanétaka en 1835, la coalition du sultan Abdallah d'Anjouan et d'Andriantsoly prépara une attaque contre son adversaire à Mohélie. Dès janvier 1836, le siège fut mis devant Fomboni par voie de mer, puis par voie de terre. Des discussions s'engagèrent par l'intermédiaire d'un envoyé du sultan de Zanzibar, qui comptait résoudre par la diplomatie le conflit qui opposait ses voisins. Malheureusement, alors que la situation durait depuis plusieurs mois, une tempête jeta à la côte plusieurs des boutres anjouanais et le sultan Abdallah fut contraint de mettre pied à terre avec ses alliés⁹⁴.

Andriantsoly et d'autres parvinrent à échapper au naufrage et à regagner Anjouan, alors qu'Abdallah acheva ses jours dans les geôles de Ramanétaka. En vertu de l'acte de donation signé en 1835 qui remettait Mayotte au sultan Abdallah puis à son fils Allaoui (*cf. supra*), Andriantsoly passa sous l'autorité de ce dernier. Très rapidement (fin 1836), le jeune sultan Allaoui voulut reprendre les hostilités contre Ramanétaka pour venger son père.

Mais cette entreprise fut mise en échec par un conflit dynastique qui l'opposa, dès 1837, à son oncle Hassan avec entre autres motifs l'importante influence que Andriantsoly avait gagnée auprès d'Allaoui, à qui il avait marié sa fille⁹⁵. Progressivement Anjouan fut le théâtre d'une nouvelle guerre entre Allaoui à Mutsamudu, soutenu par Andriantsoly, et Hassan à Domoni, soutenu par Ramanétaka.

⁹² Voir l'étude de Henri Daniel LISZKOWSKI, *ibid.*, 2000, p. 293.

⁹³ Henri Daniel Liszkowski relaie l'idée d'un « déclin » des édifices religieux au XIX^e siècle, avec l'abandon de la pierre au profit de matériaux périssables. Voir Henri Daniel LISZKOWSKI, *ibid.*, 2000, pp. 196-197. Ceci expliquerait une éventuelle réparation de la mosquée avec du raphia. Pourrait-ce être également une réponse aux questionnements soulevés plus haut sur l'habitat ?

⁹⁴ Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1983, pp. 137-140.

⁹⁵ Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1983, pp. 142-143. Voir aussi les chroniques mahoraises dans Jean-François GOURLET, *ibid.*, 2001.

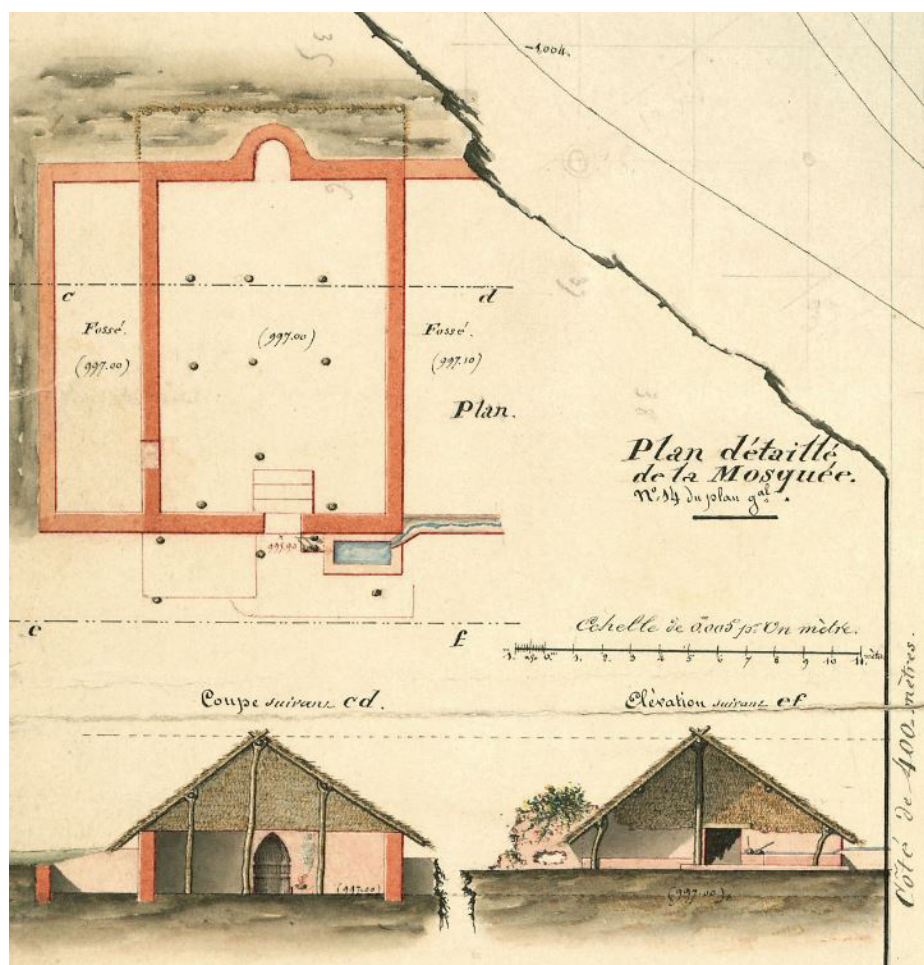


Fig. 18 : Représentation de la mosquée de Dzaoudzi, par le garde du génie Varney (ANOM – 21 DFC 0037)

Afin de gêner Andriantsoly et de couper son appui militaire à Allaoui en le forçant à regagner Mayotte, Ramanétaka envoya un jeune guerrier malgache du nom d'Andriannavi, qui s'installa dans la baie de Bouéni en vue de prendre l'île. À Anjouan, Allaoui subit plusieurs revers et dû progressivement se replier à Mutsamudu, avant de s'embarquer (en 1840) vers le Mozambique et de laisser son oncle Hassan régner (sous le nom de Salim). Allaoui ne régnant plus à Anjouan⁹⁶, Andriantsoly se proclama sultan de Mayotte, ce qu'il n'était pas auparavant, sans reconnaître la suzeraineté de Hassan (sultan Salim).

Lorsque le commandant Pierre Passot vint à Dzaoudzi pour négocier la cession de Mayotte à la France, Andriantsoly était donc dans une situation délicate. Andriannavi, malgré une situation très précaire au sud de Grande Terre, avait repoussé un assaut

⁹⁶ Se tournant vers les Anglais en quête de soutien, il se rendit à l'île Maurice où il finit ses jours en avril 1842. Voir Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1983, p. 163.

d'Andriantosly. En 1840, ce dernier avait déjà dû affronter un nouvel assaut anjouanais venu soutenir Andriannavi : au cours de la bataille, les hommes d'Andriantosly repoussèrent les troupes anjouanaises. Mais quelque temps plus tard, Andriannavi fit une sortie sur Dzaoudzi où, selon Jean Martin, ses hommes mirent le feu au village⁹⁷. Toutefois, Ramanétaka venait de mourir, le 8 avril 1841, ce qui affaiblissait l'alliance anjouano-mohélienne et desserrait l'étau sur Dzaoudzi.

Les années suivant la signature du traité de cession (25 avril 1841), l'administration coloniale française engagea d'importants travaux sur l'îlot qui finirent d'effacer la longue histoire de Dzaoudzi, pour en débiter une nouvelle et lui donner l'aspect actuel⁹⁸. Il y eut notamment un important travail de déblayage/remblayage, qui s'ajouta à ceux qui avaient déjà eu lieu depuis le XIII^e siècle et qui avaient dissimulé les vestiges de cette époque.

Malgré les différentes opérations archéologiques menées jusqu'à présent, le sol naturel de Dzaoudzi n'a jamais été atteint, ce qui laisse envisager une occupation plus ancienne encore que le XIII^e siècle. La fonction du bâtiment médiéval de la TR 400 est trop délicate à interpréter du fait des contraintes techniques liées au diagnostic de 2020⁹⁹. En revanche, une continuité d'occupation pendant la phase Tsingoni (XV^e-XVIII^e siècles) est désormais bien établie, notamment par le développement d'un espace funéraire, de quartiers d'habitats et de puits. Mais les impacts de l'accueil du sultanat à la fin du XVIII^e siècle en termes d'urbanisme, de réemploi d'anciens bâtiments pour le culte (mosquée) ou pour loger une population plus importante dans certains quartiers qui devaient déjà exister, restent à préciser.

La place de France, dont le réaménagement par la mairie de Dzaoudzi-Labattoir avait motivé le diagnostic archéologique préventif en 2020, a été remblayée une nouvelle fois afin de préserver les vestiges sous-jacents. Avec le parc de la résidence des gouverneurs, elle reste à ce jour la zone avec le plus fort potentiel de découvertes archéologiques, qui nous permettront peut-être un jour de compléter davantage l'histoire du rocher de Dzaoudzi.

⁹⁷ Jean MARTIN, *ibid.*, t.1, 1983, pp. 156-157.

⁹⁸ Sur ce sujet, voir notamment Lebel *et al.*, *Dzaoudzi, une histoire contrariée, 1843-1866*. Conseil général de Mayotte - Archives départementales, 2006.

⁹⁹ L'investigation dans les niveaux profonds avait nécessité une approche par paliers de sécurité, réduisant la zone d'intervention sur les couches médiévales à quelques mètres carrés.